

<http://lipietz.net/A-nouveau-le-vote-des-Eurodeputes-Verts-sur-la-retraite-par-repartition-reponse>

A nouveau le vote des Eurodéputés Verts sur la retraite par répartition : réponse à Martine Billard.



- Vie publique - Articles et débats -
Publication date: lundi 8 novembre 2010

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

Les militants du Front de Gauche sont assez embarrassés que leurs eurodéputés aient voté contre la Taxe de Tobin, dans une résolution du Parlement européen (qui est passée quand même , ouf !). Il faut donc expliquer que la résolution était par ailleurs très mauvaise. Après Jacky Hénin, c'est Martine Billard qui s'y colle.

Jacky Hénin (eurodéputé PCF) avait prétendu qu'en la votant, Europe Ecologie avait voté « contre la retraite par répartition et pour le soutien à Sarkozy » (voui, voui, vous avez bien lu). Accusation ridicule à laquelle [Djamila Sonzogni et moi avions répondu ici.](#)

Martine Billard essaie maintenant de nous faire croire qu'Europe Ecologie n'avait pas lu le reste du texte, et tente maladroitement de revenir sur le fameux § 77 à propos de retraites, au risque de paraître condamner à la faillite les cotisants de la Préfon et de la Maif ! (Désolé, je n'ai pas trouvé le texte de Martine sur son blog, je vous le cite tel qu'il circule, [par exemple ici](#), à la date du 01/11/2010)

Bon, allez, on arrête et se bat ensemble pour sauver les retraites et faire passer la taxe de Tobin, d'accord ?

Voici ma Réponse à Martine. [Le débat sur ce texte a lieu sur mon forum de blog, ici.](#)

Chère Martine,

Nous avons assez milité ensemble depuis 35 ans, et assez fait de meetings ensemble ces dernières semaines contre la « réforme » des retraites Sarkozy-Fillon, pour que je puisse m'étonner de ta stupéfiante défense de Jacky Hénin. J'aurais plutôt attendu de toi un coup de fil à Hénin pour lui dire d'arrêter ses bêtises et ses tentatives de casser le front de lutte contre cette réforme indigne : accuser Europe-Ecologie de voter « la fin de la retraite par répartition et le soutien à la politique de Sarkozy » !

Tu as assez d'expérience pour savoir que tout ce verbiage sur la longueur du texte, la croissance verte et autres fioritures sans contenu précis ne fait que couvrir le rejet de la taxe de Tobin par les eurodéputés du Front de Gauche, et pour savoir que je le sais et que je sais que tu le sais. C'était un des rares points précis et à portée d'initiative législative dans cette résolution, et tes amis ont voté contre. C'est moins grave qu'en février 2000, puisque le texte est passé, et nous n'aurions même pas commenté si Hénin, pour masquer son erreur, n'avait grossièrement attaqué Europe Ecologie sans aucun souci du maintien de l'unité au sein des Collectifs Retraite. Même sur des points très délicats, Front de Gauche et Europe Ecologie soutiennent ensemble, en France, des positions non-démagogiques, comme en témoigne la convergence entre Claude Debons et moi au Forum Social de Vichy (cf <http://lipietz.net/?breve=405>)

Quant à la non-remise en cause du traité de Lisbonne (qui est le traité en vigueur, et la résolution ne portait pas sur la prochaine réforme constitutionnelle !), c'est un peu comme si tu rejetais une résolution à l'Assemblée nationale sous prétexte qu'elle ne remet pas en cause la constitution de la 5e République !

A nouveau le vote des Eurodéputés Verts sur la retraite par répartition : réponse à Martine Billard.

Je ne discuterai pas ici les articles que tu cites en exemples négatifs, sans dire ce qui te gêne en eux. On y devine sans doute des traces de nos vieilles divergences pour ou contre des Etats-Unis d'Europe, mais ce n'est pas le sujet, et comme tu ne commentes pas, je ne vais pas te faire de procès d'intention. Pareil pour ta condamnation du « partenariat public privé » dans la mise oeuvre de la conversion verte, qui semble condamner et les sociétés d'économie mixte et la planification écologique : cela mérite discussion, mais c'est une autre sujet.

Le sujet, c'est que Jacky Hénin, pour couvrir la trahison de la taxe de Tobin, accuse Europe Ecologie d'avoir voté, avec l'article 77, la suppression de la retraite par répartition.

Pour démontrer qu'Europe Ecologie a voté la fin de la retraite par répartition, tu contestes seulement deux points de notre réponse à Hénin :

- ▶ nous aurions cru que cotiser à la Préfon était obligatoire (!!). Bien sûr que non, et c'est pourquoi la Préfon ne peut être qu'en capitalisation.
- ▶ nous n'aurions pas lu l'ensemble de l'article « retraites » de la résolution (!)

Alors commençons par lire l'article 77 :

« 77. prend acte de ce que le grand krach éclaire d'un jour nouveau le défi démographique et celui du financement des retraites ; considère que le financement des pensions ne peut être entièrement laissé au secteur public, mais doit reposer sur des systèmes à trois piliers, comprenant des régimes de retraite publics, professionnels et privés, dûment garantis par une réglementation et une surveillance spécifiques destinées à protéger les investisseurs ; considère en outre que les retraites devront être réformées à l'échelle européenne pour contribuer à financer la solidarité intergénérationnelle ; considère que l'allongement de la durée de vie soulève des questions transversales en termes d'organisation de la société qui n'ont pas été anticipées »

On ne voit pas où est demandée la fin de la retraite par répartition ! Cet article décrit effectivement la variété des situations en l'Europe où se combinent trois types de retraites, et il recommande en fait deux choses.

La première est demande de réformer à l'échelle européenne dans le sens de la solidarité intergénérationnelle, donc dans les sens de la répartition et du système public (à moins que tu ne penses que la capitalisation, c'est de la solidarité intergénérationnelle ??). C'était l'essentiel de notre réponse à Hénin (<http://lipietz.net/spip.php?article2589>). De ce point de vue , nos eurodéputés ont eu parfaitement raison de le voter séparément ce §.

Tu nous reproches ensuite d'avoir omis la seconde recommandation : que l'Etat devrait « surveiller et garantir » aussi les régimes professionnel et privés (type Préfon et assurance vie). Alors là, c'est un comble ! Tu sais très bien que c'est justement parce que la Préfon ou l'assurance vie sont des formes de retraite facultatives, fondée sur l'épargne-retraite non obligatoire, qu'elles ne peuvent pas fonctionner à la répartition, mais en capitalisation. Tu considères donc que ces formes d'épargne retraite ne doivent être ni surveillées ni garanties par l'Etat !

Tu veux dire que si la Préfon, ou une assurance vie Maif, venait à faire faillite, l'Etat, qui est venu au secours des banques sous prétexte de sauver les déposants, ne devrait ni surveiller les placements de la Préfon et de la Maif, ni offrir de garantie à leurs "investisseurs" (c'est à dire leurs cotisants) ? Le Front de Gauche va peut-être expliquer ça dans son programme pour 2012 ?

Allons Martine, un peu de sérieux. Les euro-députés du Front de Gauche ont fait une connerie en votant contre la taxe de Tobin, ça arrive à tout le monde et personne n'en aurait fait une pendule, ce n'est pas une raison pour mettre

A nouveau le vote des Eurodéputés Verts sur la retraite par répartition : réponse à Martine Billard.

le souk dans les Collectifs unitaires retraites, afin de déployer un écran de fumée.

Bises.

[Le débat sur ce texte a lieu sur mon forum de blog, ici.](#)